



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 14 septembre 2009, 20 h., Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal no. 6/2009 relatif à la demande d'un crédit de CHF 608'000.00 *concernant le remplacement d'une conduite d'eau RC1 - Route en Bellevue - Route d'Allaman - En Folliar,*
- oùi le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet et celui de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

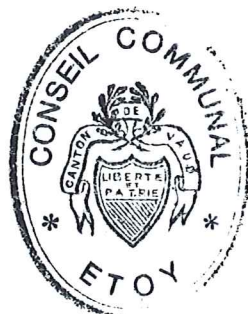
DÉCIDE :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable RC1 - En Bellevue - En Folliar.
2. d'allouer le crédit de CHF 608'500.- pour financer ces travaux.
3. d'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention ECA et par les excédents des comptes Eau 2009 et suivants.
4. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune.
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 14 septembre 2009*

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Anne Rohrbach